

COUPLEUR DE PHASES UPB^{MC}

N° de cat. 39A00-1

Directives d'installation et manuel de l'utilisateur

LEVITON[®]

DI-021-HL391-55A
(39100-1)

INSTALLATION

FRANÇAIS

AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE

- **POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE CHOC ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT AU FUSIBLE OU AU DISJONCTEUR** et s'assurer que le circuit soit bien coupé avant de procéder à l'installation!
- Installer ou utiliser conformément aux codes de l'électricité en vigueur.
- À défaut de bien comprendre les présentes directives, en tout ou en partie, on doit faire appel à un électricien.

DESCRIPTION

Ce dispositif sert à transmettre les signaux UPB^{MC} d'une phase d'alimentation à l'autre (ligne 1 à ligne 2, par exemple) afin d'en assurer la constance dans les résidences plus spacieuses. Bien que le protocole UPB^{MC} soit extrêmement robuste et moins sensible aux conditions du courant porteur, on recommande l'utilisation d'un coupleur dans toutes les installations.

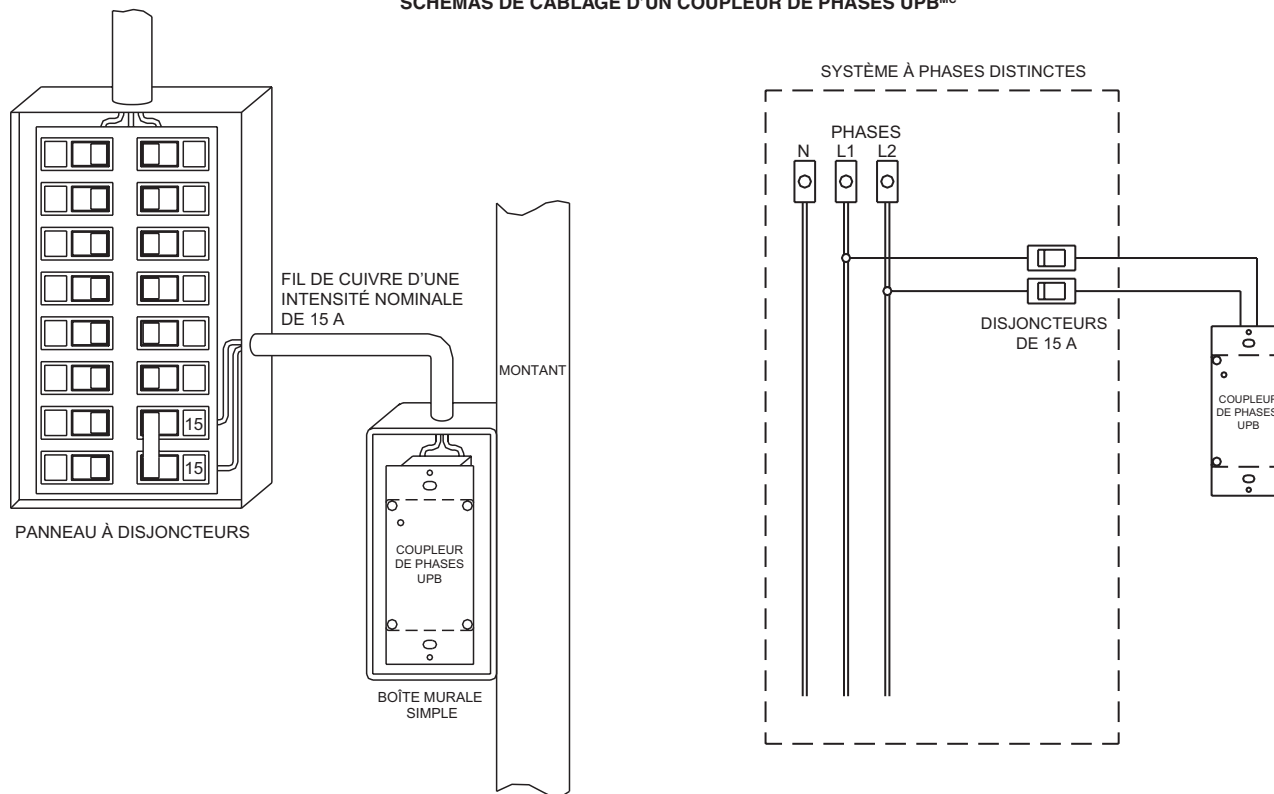
DIRECTIVES D'INSTALLATION

1. Couper l'alimentation au niveau du panneau à disjoncteurs principal.
2. Dénuder chacun des fils de sortie noirs du coupleur sur ¾ po (environ 2 cm).
3. Sur le panneau, installer un disjoncteur de 15 A pour la ligne 1 (phase 1) en le reliant à un des fils noirs du coupleur (employer du fil de cuivre d'une intensité nominale équivalant au moins à celle du disjoncteur). Protéger les raccords au moyen des capuchons fournis.
4. Installer un second disjoncteur de 15 A pour la ligne 2 (phase 2) en le reliant à l'autre fil noir du coupleur (employer du fil de cuivre d'une intensité nominale équivalant au moins à celle du disjoncteur). Protéger les raccords au moyen des capuchons fournis.
5. Bien serrer toutes les connexions sous les capuchons, en faisant en sorte que le cuivre ne soit jamais exposé.
6. Installer le coupleur dans une boîte murale simple ordinaire en plaçant le témoin en haut; visser le tout en place.
7. Avant d'installer la plaque, rétablir le courant au panneau principal afin de vérifier le fonctionnement du dispositif.
8. Si le témoin d'alimentation rouge est illuminé, poser une plaque obturatrice sur la boîte.

AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE

- Il ne peut être raccordé qu'à du fil de cuivre ou plaqué cuivre.
- Conçu pour l'intérieur seulement.
- CONSERVER CES DIRECTIVES

SCHÉMAS DE CÂBLAGE D'UN COUPLEUR DE PHASES UPB^{MC}



Information relative aux droits d'auteur et aux marques de commerce

L'utilisation dans ce document de marques de commerces ou de service, de noms commerciaux, de marques de fabrique et/ou de noms de produits appartenant à des parties tierces est fait aux fins d'information seulement et est ou pourrait être la marque de commerce de leur(s) détenteur(s) respectif(s) ; un tel usage n'implique d'aucune façon une affiliation, un parrainage ou un endossement quelconque.

GARANTIE LIMITÉE DE LEVITON

Leviton garantit au consommateur-acheteur (Acheteur), et uniquement au crédit dudit Acheteur, que les produits fabriqués par Leviton et portant sa marque (Produits) ne présenteront aucun défaut de matériaux ou de fabrication durant les laps de temps indiqués ci-dessous, le plus court l'emportant dans tous les cas. • **Produits OmniPro II et Lumina Pro** : trois (3) ans suivant l'installation, ou quarante-deux (42) mois suivant la date de fabrication. • **Produits OmniLT, Omni Ite et Lumina** : deux (2) ans suivant l'installation, ou trente (30) mois suivant la date de fabrication. • **Thermostats et accessoires** : deux (2) mois suivant l'installation, ou trente (30) mois suivant la date de fabrication. • **Piles rechargeables installées** : quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'achat. **Remarque** : les piles primaires (non rechargeables) livrées dans les Produits ne sont pas garanties. **Produits fonctionnant sous un système d'exploitation Windows[®]** : durant la période de garantie, Leviton rétablira sans frais les valeurs par défaut de systèmes d'exploitation corrompus, à condition que les Produits visés aient été utilisés de la manière initialement prévue. L'installation de logiciels autres que ceux de Leviton ou la modification des systèmes d'exploitation fournis aurait pour effet d'annuler la présente garantie. Les obligations de Leviton en vertu de la présente garantie se limitent à la réparation ou au remplacement, à sa discrétion, des Produits présentant des défaillances sur le plan des matériaux ou de la fabrication. Leviton se réserve le droit de remplacer ces Produits par des équivalents neufs ou réusinés. L'entreprise ne saurait être tenue responsable des coûts de main-d'œuvre liés au retrait et à la réinstallation des Produits. Les Produits réparés ou de remplacement seront couverts par la présente garantie pour la durée restante de cette dernière ou pour quatre-vingt-dix (90) jours, la période la plus longue l'emportant. La présente garantie ne couvre pas les produits logiciels sur PC. **Leviton se dégage de toute obligation en ce qui a trait aux conditions et usages hors de son contrôle. L'entreprise ne saurait être tenue responsable de problèmes résultant d'installations incorrectes, du défaut de lire les directives écrites relativement à la pose et à l'utilisation des Produits, de l'usure normale, de catastrophes, d'omissions ou de négligences de la part des utilisateurs, ou encore d'autres causes externes.** Pour lire les garanties intégrales et savoir comment retourner des Produits, il faut se rendre au www.leviton.com.